



## **Conditions de participation à l'offre promotionnelle « 50 pour 10 » organisée par la Loterie Romande sur le site jeux.loro.ch**

L'offre promotionnelle « 50 pour 10 » est ouverte à toutes les personnes de plus de 18 ans révolus domiciliées en Suisse Romande. La participation à cette offre promotionnelle implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation. Une même personne ne peut participer qu'une seule fois à cette offre, de telle sorte qu'un participant reçoit au total un unique crédit de jeu d'une valeur de CHF 50.-.

Cette offre promotionnelle se déroule **du 19 octobre 2020 au 31 octobre 2020 inclus** (ci-après : période promotionnelle), sous réserve du nombre de lots disponibles.

Pour y prendre part, les participants doivent :

- avant le 19 octobre 2020, détenir un compte joueur vérifié (âge et lieu de résidence) sur la plateforme de jeu Internet de la Loterie Romande et avoir accepté de recevoir les alertes email « Nouveautés et offres promotionnelles » ;
- n'avoir jamais procédé à un versement sur leur compte joueur ; et
- effectuer leur premier versement sur le compte joueur pour un montant minimum de CHF 10.- durant la période promotionnelle.

Un crédit de jeu d'une valeur de CHF 50.- sera versé dans la rubrique « BONS PROMOTIONNELS » du compte joueur du bénéficiaire, dans les 24 heures suivant le versement initial et sous réserve du nombre de lots disponibles (voir le tableau des lots ci-dessous).

Au total, il y a **1'000 lots d'une valeur de CHF 50.-** chacun sous forme de crédit de jeu gratuit valable sur l'ensemble de la gamme de jeux disponibles sur <https://jeux.loro.ch>. Seuls les 1'000 premières personnes répondant à l'ensemble des conditions de participation, se verront attribuer un crédit de jeu gratuit d'une valeur de CHF 50.-.

Tableau des lots :

Rang	Lots	Nombre de lots	Valeur unitaire des lots en CHF	Valeur totale des lots en CHF
1	Crédit de jeux	1'000	50.-	50'000.-
<b>Total des lots</b>		<b>1'000</b>		<b>50'000.-</b>

**Les joueurs disposent d'un délai de 3 mois dès le versement du lot sur leur compte joueur pour utiliser leur crédit de jeu sur le site <https://jeux.loro.ch>.**

Les crédits de jeu ne pourront être ni convertis en espèces, ni échangés.

Pour le surplus, le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'applique.

Loterie Romande, octobre 2020

